Du vingt sept brumaire de l'an mil huit cent treize, à dix heures du matin.

N° 5

Acte de Mariage de Jean Baptiste Joseph Augustin Gallocchan, âgé de vingt trois ans, né à Saint Pierre département du Var le quinze du mois d'avril mil sept cent quatre vingt huit, domicilié à la Garde département du Var, fils légitime de feu Antoine Augustin Gallocchan, vivant, domicilié à Hyères département du Var, et de feue Marie Anne Rouge, décédée quatre ans,

Et de Jeanne Marie Magdeleine Brunet, âgée de vingt neuf ans, née à Hyères département du Var, le douze du mois d'avril mil sept cent quatre vingt douze, domiciliée à Toulon département du Var, fille légitime de feu Guillaume Joseph Henry, vivant, domicilié à Hyères département du Var, et de feue Marie Angelique Brunet, décédée quatre ans.

Les Actes préliminaires sont les publications faites les quatre dimanches, trois, deux et un jour avant, les quatre, trois, deux et un jour avant, les publications faites les dimanches, trois, deux et un jour avant, les publications faites les dimanches, trois, deux et un jour avant, les publications faites les dimanches